

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2021

MESURES D'URGENCE POUR ASSURER LA RÉGULATION DE L'ACCÈS AU FONCIER
AGRICOLE - (N° 3853)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE119

présenté par
M. Sempastous, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la deuxième phrase de l'alinéa 31, substituer aux mots :

« celle-ci délivré au vu de circonstances particulières »

les mots :

« l'autorité administrative, délivré au vu de circonstances particulières, notamment ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.